

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Nièvre



Commune de Lys

☎ 03.86.29.30.06

@ : mairie.lys@laposte

## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 Décembre 2022

\*\*\*\*\*

**Présents :** Jacques CHASSOT le Maire, Laurence MARCHAND 1ere Adjointe, Rémy AMBERT, Florian PRUDHOMME, Annie FONTAINE, Johan CLEMENT, Stéphane BARONI, les Conseillers.

**Absents :** Serge BENARD (Pouvoir à L. MARCHAND), Marc SIMON (Pouvoir à J. CHASSOT), Sylvie BARONI (Pouvoir à Florian PRUDHOMME), Jérôme MARCHAND (Pouvoir à Johan CLEMENT).

**Le Maire ouvre la séance à :** 19H15

**Secrétaire de séance :** R.AMBERT

### ORDRE DU JOUR

#### 1/ CDG58 – Nouveaux statuts pour le Pôle Santé Sécurité au Travail :

- Le Pôle Santé Sécurité au Travail (SST) du CDG deviendra autonome au 1<sup>er</sup> Janvier 2023, sous le statut d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), représenté par Madame la Présidente du conseil de gestion.
  - *Le Conseil municipal, après avoir délibéré, donne Mandat à Madame la Présidente du centre de gestion pour nous représenter au sein de cette nouvelle structure.*

#### 2/ Prime Agents :

- Sandrine DURAND :
  - *Le Conseil municipal après avoir délibéré donne son accord pour allouer une prime identique à celle de l'année 2021, à savoir :*
    - ✓ RIFSEP.IFSE : 300€
    - ✓ RIFSEP.CIA : 200€
  - Total= **500€**
- Maxence AJALBERT :
  - Sans objet pour cette année, il faut être titulaire.

#### 3/ Réduction du temps d'éclairage public :

- Pour des raisons d'économie, il est proposé au conseil municipal la réduction du temps d'éclairage nocturne dans la commune.
  - Actuellement :
    - ✓ Le soir : 17h à 22h30
    - ✓ Le matin : 6h30 à 8h10

- Proposition d'économies :
  - ✓ Le soir : 18h à 21h
  - ✓ Le matin : 6h30 à 7h30
- *Le Conseil municipal, après avoir délibéré donne son accord pour la réduction du temps d'éclairage nocturne, à savoir :*
  - ✓ *Le soir : 18h à 21h*
  - ✓ *Le matin : 6h30 à 7h30*

#### 4/ Bornes incendie :

- Suite à la demande du SDIS, les 4 bornes incendie de la commune ont été contrôlées. Contrôle réalisé par la société SAS HYDR'ELEC.
  - De ce contrôle, il en ressort que la borne située devant l'église est défectueuse et doit être remplacée rapidement.
- Un devis a été demandé à l'entreprise JTP.
  - ✓ Montant du devis : 2576,40 €/ttc
  - ✓ Une demande de subvention DETR a été lancée (réponse en attente).
- Le conseil municipal demande de consulter une 2<sup>e</sup> entreprise :
  - En précisant : Borne de marque BAYARD, à l'identique de celle déjà remplacée à la Coudraye.
  - **Stéphane BARONI se charge de consulter une 2<sup>e</sup> entreprise.**
  - Demander à l'entreprise JTP la marque prévue dans son devis (Jacques CHASSOT).

#### 5/ Passage à M57 :

- Adoption de la nomenclature comptable M57 abrégée au 01/01/2023.
- Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre gestionnaires.
- Ce changement doit faire l'objet d'une délibération.
  - *Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57.*

### QUESTIONS DIVERSES

#### Dossier Eolien :

- La société Q ENERGY France (anciennement RES), souhaite rencontrer le Conseil Municipal pour faire le point sur le dossier.
  - *Date : courant Janvier 2023. Préalablement, une note de synthèse nous sera adressée.*

#### Opération 1000 arbres :

- Comme annoncé dans le CR du 07/10/2022, le Département a livré 10 arbres à planter dans la commune (essence Erable champêtre).
  - Actuellement ils sont stockés à la DDE Tannay.
- Date de la plantation :
  - Jérôme confirmera la date à son retour de vacance (semaine du 26 au 31/12/2022).
  - Merci à tous pour votre participation à la plantation.

#### Site WEB :

- Comme il avait été évoqué lors de la création du site, Rémy AMBERT devient responsable de la mise en place des insertions. Toutes les propositions (qui sont bien entendu les biens venues) doivent passer par lui.

**Vœux du Maire :**

- L'ensemble du Conseil Municipal organisera une cérémonie des vœux à la population.
- Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.
  - Date : 14 Janvier 2023 à 18h, à la Mairie.

**Affouage :**

- Dates d'inscriptions : Lundi 12 et Jeudi 15 Décembre 2022, de 14 à 17h en Mairie.
- Des affichettes ont été déposées dans les boîtes aux lettres de chaque habitant.

**Eglise :**

- Concernant les études (voir CR du 07/10/2022), l'Architecte a été retenu.
  - Il s'agit de Madame DE RAEVE (architecte du Patrimoine).
  - L'urgence est bien entendu les contreforts.
- Les démarches pour les demandes de subventions seront menées en coordination avec la DRAC et l'Architecte, début Janvier 2023.

**Dégâts causés sur la commune par des habitants ou des personnes extérieures (chemins, routes, Banquettes, fossés, etc) :**

- Nous allons revoir avec le Trésor Public le recouvrement des factures en cas de travaux engagés par la Mairie pour le compte de qui il appartiendra.
- En ce qui concerne les chemins, nous rappelons que conformément au code rural, le Maire peut interdire la circulation des véhicules dès lors que cette circulation serait de nature à compromettre la conservation du chemin

..... FIN .....

<b>Le présent Compte rendu est considéré comme définitivement accepté à défaut d'observations écrites 72 heures après diffusion.</b>
--